



Paris, le 13 mars 2014

Association pour la promotion et le développement du Label Responsabilité Sociale

A l'attention de Fabrice André

c/o Orange Ile-de-France

1 Place Hubert Beuve-Méry

94200 Ivry-sur-Seine

Madame, Monsieur

Le secteur des centres d'appel vit une période assez délicate depuis maintenant deux ans. Un certain nombre d'entreprises ou de sites ont fermé laissant sur le carreau des milliers de salarié-e-s.

Parmi ces sociétés en difficultés figurent le groupe CALL EXPERT qui est en plein démantèlement **suite aux malversations et à la mauvaise gestion de son PDG.**

Le 26 février dernier, le Tribunal de Commerce d'Amiens a délibéré sur le sort de CALL EXPERT d'Abbeville, de Paris, Roubaix et de la Réunion en favorisant la cession partielle d'activité à RELAYION, IPG et BPO-OI

Ce jugement valide 463 victimes supplémentaires des exactions commises par ce dirigeant puisque :

- 320 emplois supprimés sur Abbeville
- 76 emplois supprimés sur Roubaix
- 3 emplois supprimés sur Paris
- 3 emplois supprimés au sein de SEPT
- 38 emplois supprimés à la Réunion

Reste en suspens le cas de la filiale Corse qui est en attente de la réponse du tribunal. A cette liste, il faut rajouter les 105 emplois de la filiale d'Alès (*Languedoc Roussillon*) qui ont été licenciés suite à la liquidation de la société survenue en date du 5 juillet 2013.

Vous devinez la colère des salariés qui ont tout perdu après des années de loyaux services. Et même, pour ceux qui sont appelés à rester dans les nouvelles entreprises, l'avenir est loin d'être assuré.

Le plan de sauvegarde de l'emploi signé début mars est de la responsabilité de l'ancien PDG de ce groupe. Mais l'attitude des donneurs d'ordres CANAL + et SFR pose aussi problème.

En effet, après avoir négocié des accords commerciaux en dessous de 20 euros de l'heure, ces deux sociétés du groupe Vivendi ont tout simplement décidé de résilier leur contrat avec le groupe CALL EXPERT en pleine procédure des offres de reprise. Il y a, à notre avis une double responsabilité : celle d'avoir négocié des prix déraisonnables sur le marché et celle d'avoir sabordé toute possibilité d'avenir pour les salarié-e-s en coupant tout espoir de retour à l'équilibre financier pour un éventuel repreneur. La majorité des salarié-e-s concernés par le PSE était sur des activités de ces deux donneurs d'ordres...

Comme vous le savez CANAL + dispose du label social des donneurs d'ordres. Nous vous sollicitons donc pour voir si cette double responsabilité dans ce désastre social est compatible ou pas avec les principes de votre comité ?

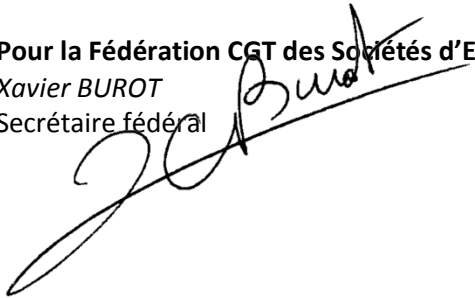
Pour les organisations signataires, à l'évidence vous devez non seulement faire pression sur ce groupe pour qu'ils reviennent en arrière afin de sauvegarder les emplois mais en plus lui faire cesser ses pratiques de négociations en France (*à des tarifs offshore...*). Le label social doit être plus qu'un slogan et donc ne peut être compatible avec de telles méthodes.

Si le groupe Vivendi et ses deux filiales avait assuré la continuité de leurs contrats avec les repreneurs du groupe CALL EXPERT, il n'y aurait pas eu ce désastre social et humain.

En attente de votre réponse, veuillez recevoir nos salutations syndicales.

Pour la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Xavier BUROT
Secrétaire fédéral

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Burot', written over a horizontal line.

Pour la Fédération SUD PTT

Frédéric MADELIN
Secrétaire fédéral

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Madelin', written over a horizontal line.